

Par courriel

Montréal, le 25 janvier 2023

**Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes 9305 à 9405, route  
Transcanadienne, Ville St-Laurent (Québec) N/Réf : 200814365**

---

Madame 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 31 octobre 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande pour l'adresse suivante : 9379, route Transcanadienne, St-Laurent, (Québec);

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de Montréal**  
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement et de la faune  
Direction régionale - Environnement de Montréal

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0329001

DATE DE RÉDACTION : 1997-08-11

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 1997-08-07

INSPECTEUR : ALAIN MIRON

ACCOMPAGNÉ DE :

**LIEU INSPECTÉ**

EG & G SEALOL LTEE  
9379, Route Transcanadienne  
Ville St-Laurent, Québec  
H4S 1V3

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

PLAIGNANT(E) : N/A ( X )      Rencontré      oui ( )      non ( )

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

ART 53-54 , gérant

ART 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ( )      Nombre : ( )      CROQUIS ( )      PLAN(S) ( )      CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1.

2.

BUT(S) :      Vérifier la conformité de la gestion des déchets dangereux.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0329001

DATE DE RÉDACTION : 1997-08-11

### **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

L'entreprise est établie au 9379, Route Transcanadienne à Ville St-Laurent depuis 3-4 ans. Auparavant, elle était localisée au 3160, Avenue Miller à Dorval.

Elle oeuvre dans l'usinage et la vente de pièces mécaniques pour pompes. On retrouve donc des machines-outils pour l'usinage des pièces. Les déchets dangereux produits sont des huiles et du solvant. En entreposage, il n'y avait que 100 litres de solvant usé (dégraissant) dans un contenant de 200 litres. J'ai consulté une série de manifestes afin d'évaluer la quantité de déchets générée annuellement, en voici la liste:

-Qc 448840, 1997/02/18	200 litres d'huile
-Qc 420584, 1996/05/09	200 litres d'huile
-Qc 428836, 1996/07/15	20 litres de solvant
-Qc 418240, 1996/03/26	20 litres de solvant
-Qc 354347, 1996/01/30	20 litres de solvant
-Qc 385574, 1995/12/05	20 litres de solvant
-Qc 375710, 1995/10/06	20 litres de solvant
-Qc 370208, 1995/08/16	20 litres de solvant
-Qc 350229, 1995/08/24	200 litres d'huile
-Qc 371090, 1995/06/20	20 litres de solvant
-Qc 354383, 1995/04/24	20 litres de solvant

On produit donc 250 litres d'huile usée et 100 litres de solvant par année. Le producteur n'est donc pas soumis au Guide d'entreposage, de plus on semble éliminer les déchets dès qu'un baril est plein.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0329001

DATE DE RÉDACTION : 1997-08-11

**3. CONCLUSION**

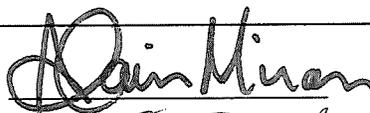
L'entreprise dispose de ses déchets dangereux conformément. Il ne semble pas y avoir d'entreposage (élimination régulière).

**4. RECOMMANDATION(S)**

Il est recommandé de fermer le dossier.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : ALAIN MIRON



1997-08-11

- VÉRIFIÉ PAR : ANDRÉ DUFRESNE



1997/08/12

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**